Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260505-DELIB2026086-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-086		Nomenclature 7.5
Promotion touristique, Musique, Chant et Danse – Aménagement de services d'accueil aux itinérants à Pont Trifin : demande de subvention à la Destination Cœur de Bretagne Kalon Breizh		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	10	10

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à 13 heures 30
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, s'est réuni, aux siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2026 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Tugdual BRABAN a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Tugdual BRABAN

EXPOSE :
Le Conseil communautaire du 17 avril 2025 et le Conseil municipal de Spézet du 13 mai 2025 ont validé la mise en œuvre du Contrat de Canal 2025-2028 et son plan d'actions et de financement prévisionnel.

Le Contrat de Canal 2025-2028 prévoit l'aménagement de services d'accueils aux itinérants sur le site de Pont Trifin : 1 table de pique-nique couverte, 8 arceaux vélos, un bungalow sanitaire, 1 fontaine à eau et le raccordement à l'eau et à l'électricité. Cette opération est estimée à 38 332,36 € HT.

Conformément au plan d'actions et au plan de financement prévisionnel du Contrat de Canal, il convient que la CCHC dépose une demande de subvention auprès de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh. La subvention sollicitée est de 13 757,48 €, soit 35,89 % du projet.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh pour l'aménagement de services d'accueil aux itinérants à Pont Trifin,***
- ***a autorisé la Présidente à signer tout document y afférant.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 5 mai 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260505-DELIB2026086-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Maurice QUINTIN	X		
Yvon COQUIL	X		
Erwan BRIAND	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Brendan RIOU	X		
Hélène PAUGAM		X	
François LE CLECH	X		
Anthony PAGE	X		

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 10

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services